

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

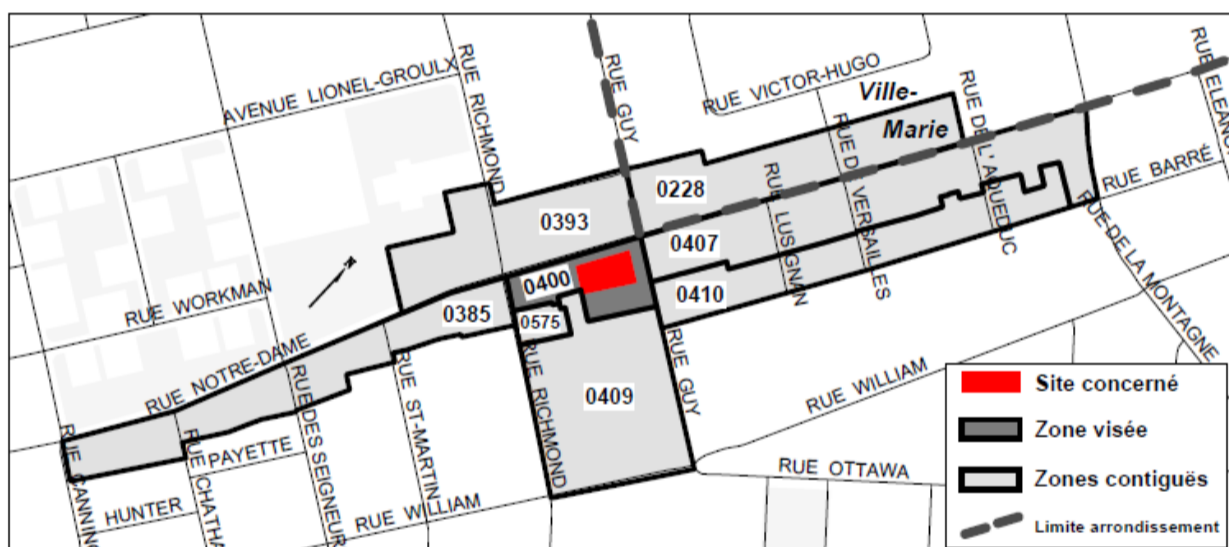
Premier projet de résolution CA23 220095 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA23 220095 visant à autoriser la construction et l'occupation d'une terrasse commerciale sur le toit du bâtiment situé au 1600, rue Notre-Dame Ouest (lots 1 852 457 et 1 852 459 du cadastre du Québec) (dossier 1237680003) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2023, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **28 mars 2023, à 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser la construction et l'occupation d'une terrasse commerciale sur le toit du bâtiment situé au 1600, rue Notre-Dame Ouest, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 172 (opérations reliées à l'usage doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment) et 209 (usages autorisés à la catégorie d'usage C.4) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0400 ainsi que les zones contiguës 0385, 0393, 0407, 0409, 0410 et 0575 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que la zone contiguë 0228 situées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

FAIT à Montréal, le 20 mars 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire